



## Compte-rendu audioconférence DI- COVID 19

Le 17 avril 2020, s'est tenue une audioconférence ayant pour ordre du jour un point de situation sur la crise sanitaire du COVID 19 pour la région Occitanie. Ce format de réunion est appelé à se renouveler de façon hebdomadaire.

Demandée par le SNAD CGT représenté par Isabelle DOLCE DANJARD, y ont participé, Laurent CESCO pour la CFDT, Henri MEZY pour l'UNSA, Nicolas GOU pour Solidaires et moi-même au titre de l'USD-FO.

Le Directeur Régional était assisté par les 3 Directeurs Régionaux et le RI.

Il nous a communiqué les chiffres du jour, montrant une évolution similaire à l'évolution de la situation nationale :

**2 agents malades (testés COVID ou non),  
7 agents en quatorzaine,  
235 agents SU en ASA du fait de la baisse d'activité,  
568 agents à leur domicile en télétravail ou en ASA,  
161 agents en présentiel.**

Nous formons les vœux de prompts rétablissements pour nos collègues impactés.

Puis chaque DR est intervenu pour dresser un bilan de leur circonscription :

### **DR de Montpellier :**

Il n'y a plus de liaisons commerciales aériennes. Seuls quelques vols d'affaires ou sanitaires ; l'activité de l'unité SU de MMA a été réorientée en portant l'accent sur le contrôle du frêt express (importation de masque et contrefaçon de médicament), généré par un ciblage et un contrôle documentaire en coordination avec le Chef de Centre

MMA comme les autres unités SU de la circonscription a été redéployée pour des contrôles routiers, sur l'axe A9, à l'entrée et à la sortie de Montpellier. Le problème des véhicules sera réglé par une rotation du parc auto ;

L'activité des unités SU est définie selon les termes de la circulaire du 18/03.

### **DR de Toulouse :**

Seuls sont assurés un vol commercial journalier A/R sur Paris (Roissy) notamment pour le rapatriement des français encore présents à l'étranger et les services liés aux déroutements encadrés par le droit commun qui requièrent une présence douanière. Ces services se font en totale sécurité, le gestionnaire du site pourvoyant à l'équipement intégral des agents.

Le DR a mis l'accent sur la forte implication des agents malgré quelques cas de refus du télétravail. En présentiel, il a souligné le rôle du Centre d'expertise de Blagnac avec la présence du Chef de service, d'un adjoint et d'un superviseur ainsi que l'implication des agents confinés en télétravail.

Les Grands Groupes tels AIRBUS continuent à effectuer des opérations d'exportations à un rythme soutenu tandis que les volumes du frêt express du fait des achats sur internet ont considérablement augmenté. L'importation de masques soit par achats gouvernementaux, soit par des grands groupes ou des initiatives privées dans le cadre de dons humanitaires représente une charge de travail accrue pour ce service dont l'action se concentre sur la vérification des normes, selon le rythme de, 7j/7, en collaboration avec le SARC. A cela s'ajoute naturellement une pression politique, retranscrite par

les services de la préfecture, mais aussi des autres corps de l'État comme la gendarmerie ou l'armée . La situation du Centre d'Expertise est particulièrement tendue mais l'investissement de tous est reconnu et apprécié.

Il a également souligné la forte mobilisation des agents en charge du remboursement de taxes énergétiques sur le site de Portet qui accomplissent leur mission dans ce climat dégradé.

### **DR de Perpignan :**

Si les liaisons aériennes sont interrompues sur les sites de Perpignan et de Carcassonne, Le PPF de Porta continue de fonctionner H24 selon la modélisation suivante : 2 cadres en journée et 6 agents contre 4 agents la nuit. Là aussi une forte baisse d'activité est constatée avec une quarantaine de contrôles, les 3/4 pour des refus d'admission.

Concernant l'activité de la BSI de Bourg Madame, elle se concentre sur le pont international et la route neutre. La violation des mesures de confinement par des ressortissants espagnols réfugiés dans leurs résidences secondaires justifie les contrôles avec la gendarmerie sur les autorisations de sortie dérogatoire avec un compte-rendu journalier au Préfet.

De l'ensemble de nos échanges, il ressort que :

### **Sur la gestion du télétravail :**

-La décision de généraliser le télétravail, pour lequel, la DI a été innovante, a permis une continuité de l'activité des services, même en mode dégradé, tout en satisfaisant aux obligations du confinement. Seuls demeurent ouverts les bureaux réalisant les opérations de dédouanement avec une implication considérable des agents réduits au nombre minimum.

Il est vraisemblable suite à notre question que le télétravail sera une option utilisée pour la réalisation des opérations de déconfinement car les gestes barrières devront être réaffirmés pour la préservation de la santé des agents ; Une réflexion sur les conditions de reprise de l'activité au sein des services sera engagée.

Il n'est pas envisagé de réception du public mais plutôt un traitement par courriel, téléphone, le rendez-vous demeurant l'ultime possibilité.

Un complément d'information a été porté à notre connaissance par le DR de Toulouse : certains agents n'ont pas souhaité bénéficier du télétravail, soit par ce qu'ils ne disposaient pas de connexion, soit de façon pure et simple ;

La mise en place de Rapido et la dotation de portables a été privilégié pour les services exerçant des missions prioritaires conformément au PCA. La dotation s'est étendue dans un second temps aux autres services mais a été entravée par l'indisponibilité ponctuelle des TSI. La situation est en voie de régularisation.

### **Sur la gestion RH (ASA, CA et prime)**

Concernant la différenciation de terme AEA/ASA, Le Directeur Interrégional rappelle leur uniformisation, en utilisant uniquement le terme d'ASA.

Concernant la gestion des CA et ARTT, objet de l'ordonnance du 15 avril 2020, les OS ont fait part de leur préoccupation et du sentiment des agents qui ont peur de subir une double peine.

A cette heure et en l'absence de la parution des décrets d'application et de la note de cadrage de la DG, le DI n'a pu apporter aucune réponse, arguant qu'il se retrancherait derrière les décisions de celle-ci

Il en va de même pour le versement de la prime annoncée.

### **Sur l'opportunité des contrôles :**

Les conditions de la reprise seront guidées par la prudence nous a assuré le Directeur Interrégional. Elle sera donc progressive en liaison avec l'activité économique ; Il est trop tôt pour savoir dans

quelles conditions reprendront les contrôles des opérateurs qui dans notre région ont été impactés par la crise sanitaire. Les flux du transport des marchandises et les importations demeurent les champs d'action privilégiés.

**Sur la situation des EMC :**

Concernant les maîtres de chien, le DR de Montpellier rappelle que les contrôles ne peuvent être initiés qu'après marquage du chien. Il s'accorde sur les difficultés lors des contrôles routiers pour nettoyer l'animal et attire l'attention des participants sur le risque potentiel de contamination par crachat.

**Sur la gestion des titres restaurants :**

Le DR de Montpellier précise que les prélèvements seront suspendus pour le mois d'avril, les régularisations ne pouvant intervenir que dans les mois suivants

**Sur la situation du Parc Auto :**

Concernant la gestion du parc auto, sa fermeture induit une permanence opérationnelle tenue par Sandrine Lacombe avec un présentiel possible en cas de besoin. Néanmoins, il est précisé que le planning devra être réadapté à la fin du confinement.

**Sur la gestion des EPI :**

- La gestion des EPI se fait à flux tendus comme la gestion en national : si la dotation du gel hydroalcoolique ne pose pas de problème a priori, les dotations de masques et de gants font l'objet de toutes les attentions. Le DR de Montpellier a annoncé un stock de 12000 pièces devant être réapprovisionné qui est en cours de distribution dans les différents services. Le nombre de masque FFP2 est en voie de contraction. Tous les services sont dotés de gants et lingettes, les Chefs de service et CSDS pouvant user de la carte achat si besoin.

Ces points seront traités aux prochains CHSCT ; c'est pourquoi, je ne peux que vous inviter à contacter vos représentants en cas de rupture de ces équipements

En parallèle avec la fiche nettoyage, il faudra identifier les besoins en heures de ménage et désinfection. Ces prestations entrent dans le champ de la réponse interministérielle et des marchés publics. Une attention a été attirée sur la révision indispensable des circuits de climatisation, pouvant être vecteur de maladie.

**Sur la généralisation des tests :**

Concernant l'utilisation des Tests, le Directeur Interrégional nous renvoie aux décisions prises sur le plan national qu'il déclinera dès qu'elles seront connues.

La prochaine réunion est prévue le vendredi 24 avril 2020

N'hésitez pas à faire remonter vos interrogations et vos ressentis vers vos SR pour que nous puissions les exprimer.

Prenez Soins de vous

Muriel CABELLO  
SI - SND-FO